

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 796

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

I. – Au début de l’alinéa 460, après la mention :

« b) »

insérer les mots :

« De la moyenne annuelle ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« 2021, revalorisé du taux de croissance annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d’habitation sur les locaux affectés à la résidence principale émis en 2019, 2020 et 2021 »,

les années :

« 2018, 2019 et 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l’Assemblée nationale.